Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 22 (1950)

Heft: 2

Artikel: Une colonie d'habitation à Genève

Autor: Bommer, J.-M. / Mégevand, J.-J. / Baumgartner, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-123646

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

arts qu'elle l'aide à placer ses œuvres tant que celles-ci ne sont pas comprises du public. Cependant, il pourrait se présenter, au sein d'une guilde, maintes occasions propices d'initier les membres à des œuvres d'art d'une conception nouvelle et originale. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, tout est en devenir. C'est ainsi que les impressionnistes, dont les œuvres ont été portées par la suite au pinacle, ont été, pendant des dizaines d'années, tournés en ridicule par le public et par le monde officiel des arts. Mais les novateurs ne sont pas toujours des précurseurs et nombre d'œuvres dont on avait prétendu, au moment de leur apparition, qu'elles inauguraient une nouvelle époque de l'histoire de l'art, dorment aujourd'hui, recouvertes de poussière, dans quelque recoin de musée.

Nos suggestions ont pour but de servir l'art et les artistes dignes de ce nom. Tout ceux qui savent manier un pinceau ne sont pas des peintres, de même que tous ceux qui savent modeler ne sont pas des sculpteurs. Il est des peintres du dimanche qui réussissent parfois à brosser un joli tableau — mais cela ne saurait les inciter à abandonner leur profession, à s'écrier comme le Corrège devant la *Sainte-Cécile* de Raphaël : « Anch'io son pittore » et de vouloir vivre de la vente de leurs toiles. Il est incontestable que le nombre des artistes professionnels est, en Suisse, fort élevé. Et il est non moins incontestable qu'il s'en trouve beaucoup, parmi eux, qui sont de bons dilettantes mais nullement des peintres ou des sculpteurs particulièrement doués. Or, les suggestions que nous avons formulées précédemment ne sauraient s'appliquer à des gens dont le talent est notoirement insuffisant. Bien au contraire, nous estimons que les autorités, les entreprises et les guildes des beaux-arts que nous appelons de nos vœux devraient se garder d'acheter par pure pitié des œuvres de peintres et de sculpteurs qu'on ne peut pas considérer comme de véritables artistes. Car rien ne nuit davantage à l'art en général et aux artistes en particulier que le fait d'acheter des œuvres médiocres parce qu'on éprouve un sentiment de commisération à l'égard de ceux qui les ont exécutées. De tels achats ne profitent à personne : ils irritent l'acheteur et encouragent l'auteur de l'œuvre à persévérer dans une carrière pour laquelle il n'est pas fait. Il serait bien plus judicieux, à notre sens, d'accorder, à ceux de nos concitoyens qui ont choisi une profession artistique sans posséder les aptitudes nécessaires, des secours pour leur permettre d'apprendre un autre métier. En disant cela, nous avons toutefois parfaitement conscience qu'il existe de nombreux cas où le doute est permis ; car ni le fait que certaines œuvres se vendent bien, ni l'avis d'un jury ne sauraient prouver d'une manière irréfutable qu'on est ou qu'on n'est pas en présence d'un véritable artiste.

*

Les propositions et suggestions que nous avons formulées dans le présent article ne sont nullement destinées à être insérées telles quelles dans un quelconque programme qui serait ensuite réalisé systématiquement. Dans le domaine de l'art, plus que partout ailleurs, le facteur psychologique, la nécessité d'agir au bon moment et une foule d'impondérables jouent un rôle considérable. Etant donnée la situation précaire dans laquelle se trouvent de nombreux peintres et artistes, nous n'en avons pas moins tenu à rompre une lance en faveur des arts plastiques. Si ce que nous avons dit à ce sujet trouve un écho favorable et contribue à la solution du problème, notre but aura été pleinement atteint.

(Extrait du *Bulletin d'information du Délégué aux possibilités de travail.*)

Une colonie d'habitation à Genève

par J.-M. Bommer, J.-J. Mégevand et † M. Baumgartner, architectes.

Le problème du logement, bien que posé plus tard à Genève, est d'actualité et demande des solutions urgentes.

Les uns l'ont résolu en réalisant des groupes locatifs subventionnés, construits dans la périphérie urbaine, d'autres en portant leur effort sur l'érection de maisons familiales avec jardin attenant.

Cette dernière formule, que l'« Association genevoise du Coin-de-Terre » a fait sienne, a permis la réalisation d'un groupe de vingt logements de cinq et six pièces.

Les dispositions de la parcelle située aux portes du quartier de Saint-Jean, à proximité de l'avenue d'Aïre, son orientation et le tracé des voies d'accès ont conduit les architectes à construire des maisons jumelles avec mitoyen parallèle au faîtage.

Cette solution a l'avantage de rendre les habitations indépendantes et de bénéficier au maximum des orientations levant - midi - couchant.

Le terrain, légèrement en pente, est bordé au sud par une zone boisée frappée sur servitude de non-construire, et à l'est et à l'ouest par deux grandes propriétés bourgeoises plantées d'arbres séculaires.

Une vue étendue, tant sur la campagne genevoise que sur les Alpes, fait de ce lotissement un lieu aéré et agreste bien propre à l'habitation familiale.

La nécessité d'un budget restreint a obligé les architectes à rechercher avant tout des solutions économiques tout en ne négligeant pas la qualité et le confort de ces logements.

Un premier pas vers l'économie a été réalisé en choisissant comme type de villa la « jumelle », qui a l'avantage pour chaque logement de supprimer une façade, ce choix ayant des répercussions sensibles sur le chauffage également.

La villa en rez-de-chaussée, après étude, a été abandonnée, dans le cas qui nous intéressait, pour deux raisons majeures :

1. Extension onéreuse de la surface construite, de tous les éléments permanents (fondations, toiture, etc.).
2. Obligation de prévoir un espace suffisant autour de la maison sur les quatre faces (augmentation de la surface des parcelles).

La concentration des groupes sanitaires en façade nord, contre le mitoyen, répartis sur l'étage et les paliers intermédiaires, donne son originalité au plan.

Cette solution permet de réaliser de grandes économies tant en surface qu'en matériaux, ainsi qu'en ce qui concerne les écoulements et alimentation hydrauliques de tous les appareils, les locaux sanitaires étant situés de part et d'autre de la courette ; une seule colonne de chute pour toute la villa a été nécessaire.

Description de la Villa

Composition du plan :

trois murs de façade, un mitoyen ;
deux murs de refend perpendiculaires au mitoyen qui enserrent l'escalier ;
de chaque côté, les chambres.

Au sous-sol :

Une très grande cave et une petite, accessibles directement, soit du rez-de-chaussée, soit de l'extérieur par la buanderie.

Une soute à charbon dans le fond de l'espace entre refends, la chaudière étant située sous l'escalier, en relation étroite avec la soute.

A mi-étage :

Entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, la buanderie complètement équipée ; de là, une porte ouvre sur l'annexe qui peut être utilisée (étant de plain-pied avec le jardin) comme réduit à outils, clapier, étendage ou garage.

Il est à remarquer que les villas du haut bénéficient de grandes annexes libres de tout équipement, alors que celles du bas ont un garage accessible de la route et une partie couverte plus restreinte.

Cette annexe bien aménagée peut, en été, servir de coin abrité pour les jeux des enfants. Elle est en face nord.

Au rez-de-chaussée :

Au sud, une salle commune spacieuse, une loggia pouvant être transformée en pièce d'habitation, tous les détails techniques ayant été étudiés dans ce but (volets à rouleaux, sols et plafonds déjà prévus). Cette dernière s'ouvre largement sur l'extérieur par un arc plein cintre, ce qui en fait un des endroits les plus agréables de la maison.

Au nord, une vaste cuisine (on peut y prendre les repas, ce qui n'est pas toujours le cas dans les villas dites « économiques »). Devant la cuisine un vaste espace couvert formant porche, protège et l'entrée et la porte-fenêtre de la cuisine. Là encore, possibilité de prendre ses repas dehors. Pour les ménagères, la distance à parcourir est de ce fait restreinte.

A mi-étage, entre le rez-de-chaussée et le premier étage :

Les W.-C. et une grande penderie avec armoires.

Au premier étage :

Au nord : une chambre.
Au sud : deux chambres.

Dans l'espace resté libre entre les deux murs de refend, une très grande penderie a été prévue et aménagée.

Au niveau d'un palier intermédiaire situé au-dessus du premier étage se trouve la salle de bains, dans laquelle un bidet peut être installé sur la demande du propriétaire.

Les paliers rez-de-chaussée et premier étage sont éclairés directement, l'un par la porte d'entrée, l'autre par un guichet tabatière. Un vaste grenier est accessible par un trappon placé au-dessus du palier supérieur.

Construction

Les murs du sous-sol sont en béton coffré. Rez-de-chaussée et étage en plots Léan doublés d'un galandage de 6 cm.

Sur sous-sol une dalle pleine en béton a été construite recouverte d'une chape ciment et lino collé sur carton feutre.

Sur rez-de-chaussée : solivage sapin, plancher à lino et également lino collé sur carton feutre. Plafonds en planches de roseaux.

Sur premier étage : Idem, mais plancher brut et isolation par matelas contraphon 18 mm. Le contraphon a été posé également dans les parties du toit qui pouvaient provoquer des pertes thermiques.

Des dalles pleines en béton liées avec celles des paliers ont été construites dans tous les locaux sanitaires.

Charpente sapin. Couverture tuiles plates. Menuiseries extérieures en chêne.

Chauffage central à circulation d'eau chaude, un radiateur dans chaque pièce.

Service d'eau chaude : bouilleur électrique de 100 à 150 litres. Téléphone.

Architecture

Pendant les années de guerre, les efforts tant des architectes que des maîtres d'ouvrages se sont portés, et c'est regrettable, sur les problèmes économiques dans la villa familiale, en négligeant les recherches esthétiques.

Les auteurs du groupe Aïre-France ont tenté de donner à l'ensemble de leurs constructions, par le choix de quelques éléments intéressants, le caractère qui fait qu'une maison familiale n'est pas toujours qu'un assemblage de matériaux, de formes et de couleurs.

Nous pensons surtout à la porte d'entrée à lamelles de verre, à l'escalier intérieur (marches en lino vert Nil, balustrade en lames étuvées horizontales avec montants verticaux en tubes profilés), au carrelage de l'entrée en bandes interrompues jaunes et grises, perpendiculaires aux parois et aux armoirettes de la cuisine entièrement dissimulées dans le demi-étage laissé libre par le décalage des W.-C. et penderie.

Après avoir pris contact avec les nouveaux propriétaires-locataires, les architectes ont pu constater qu'ils avaient répondu dans la mesure des moyens mis à leur disposition au désir des nouveaux habitants d'Aïre-France, tous désireux de retrouver dans et autour de leur nouvelle habitation la verdure, le coin de terre pour les légumes, l'air, la vue et le soleil.

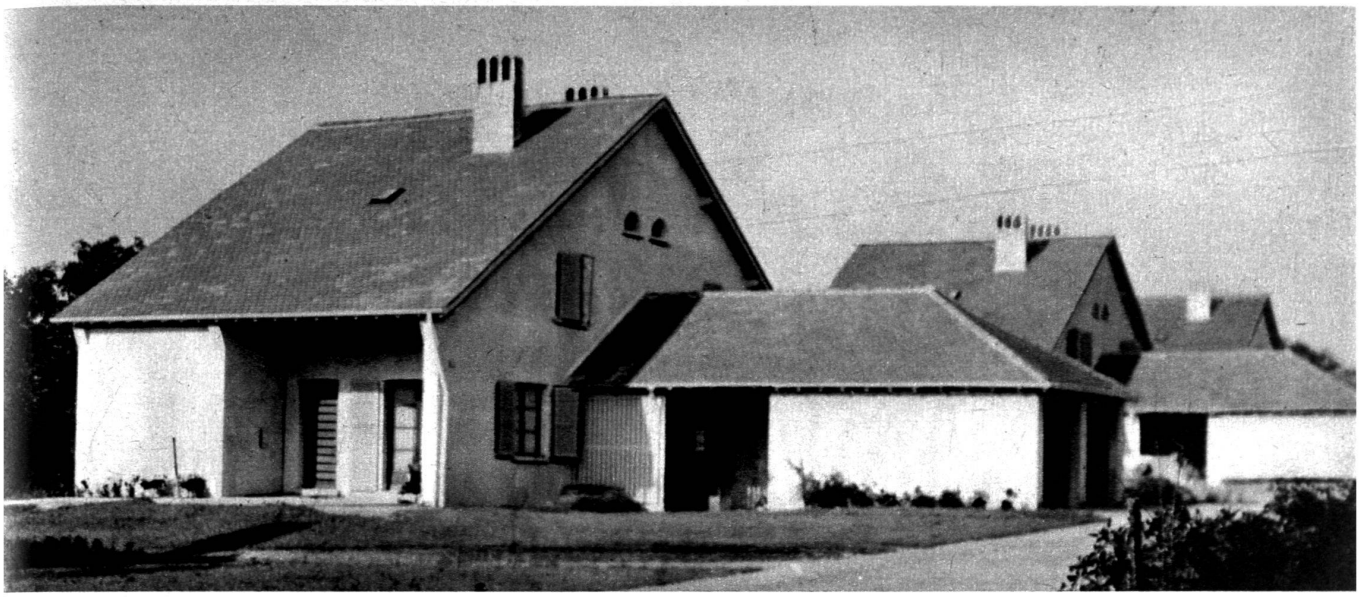

Vue d'une maison côté garage.

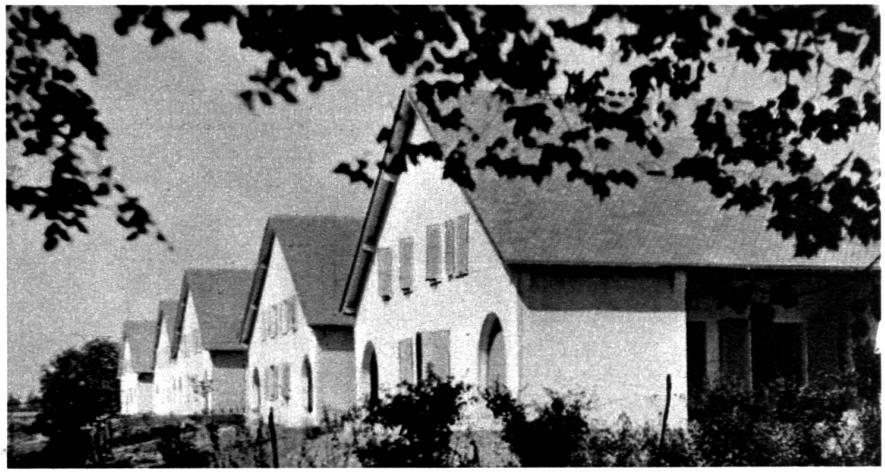

Vue de la cité, côté jardin.

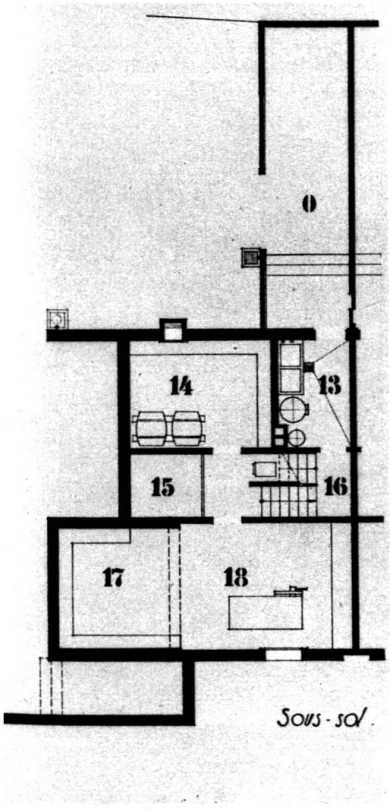

Plan du sous-sol

0. Annexe, couvert ;
13. Buanderie ;
14. Cave ;
15. Soute ;
16. Palier, chauffage ,
17, 18. Caves.

Plans du rez-de-chaussée et de l'étage

0. Annexe, étendage ,
1. Porche ;
2. Loggia ;
3. Vestibule ;
4. Salle commune ;
5. Cuisine ;
6. Penderie ;
7. W.-C. ;
8, 9, 10. Chambre ;
11. Bains ;
12. Palier.

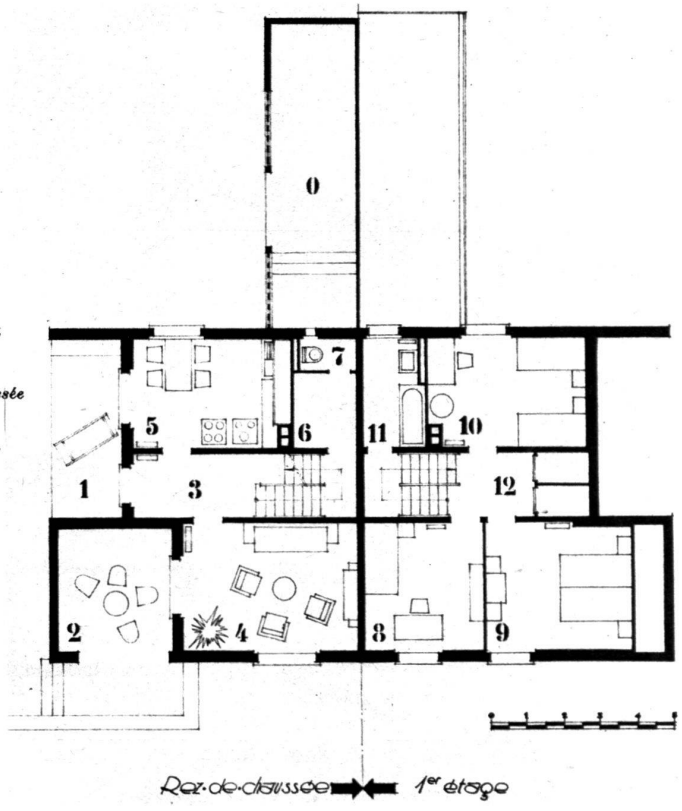

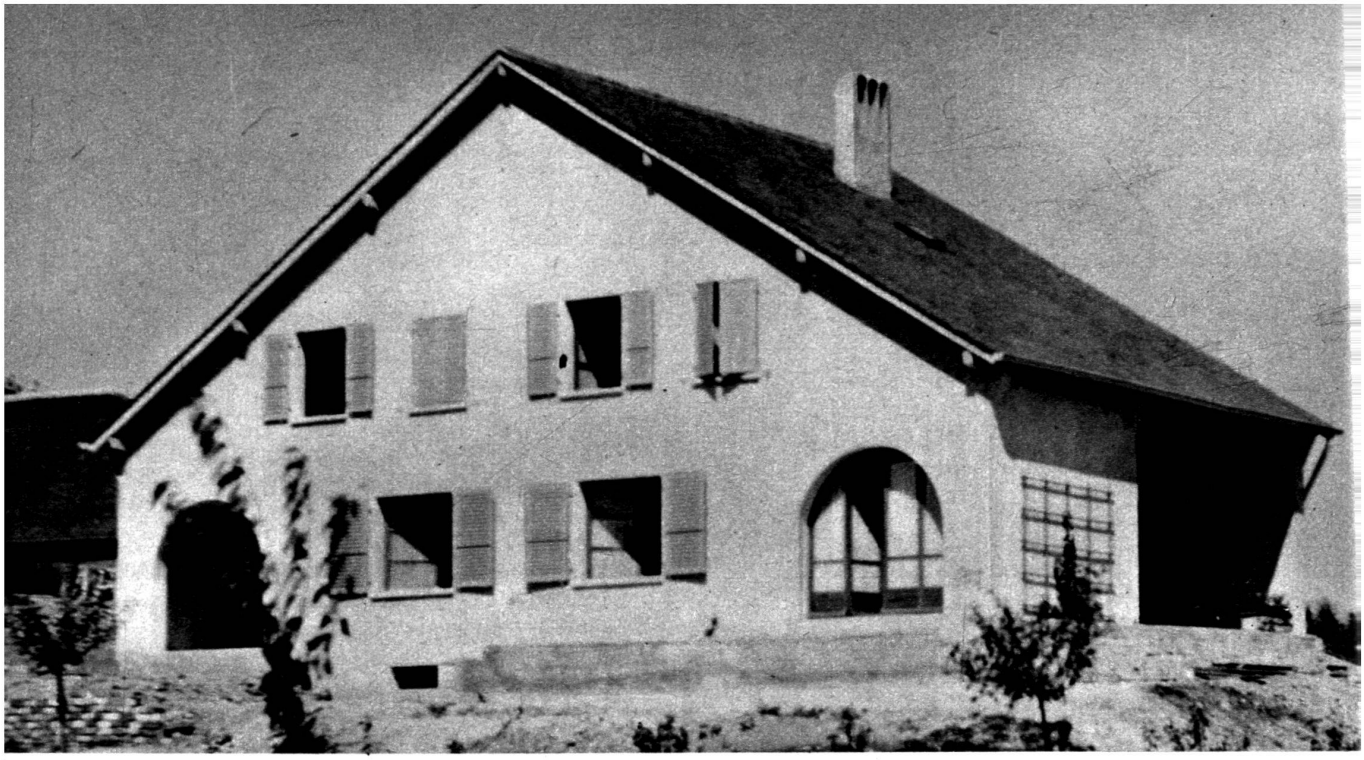

La façade de l'une des maisons.

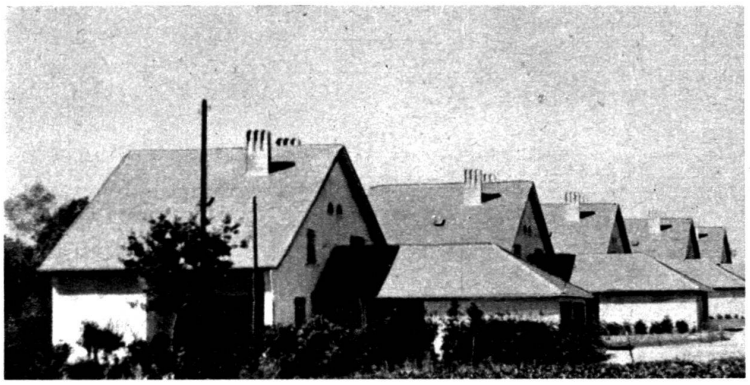

Vue de la cité, côté entrée.

Coupe transversale.
A remarquer le demi-étage.

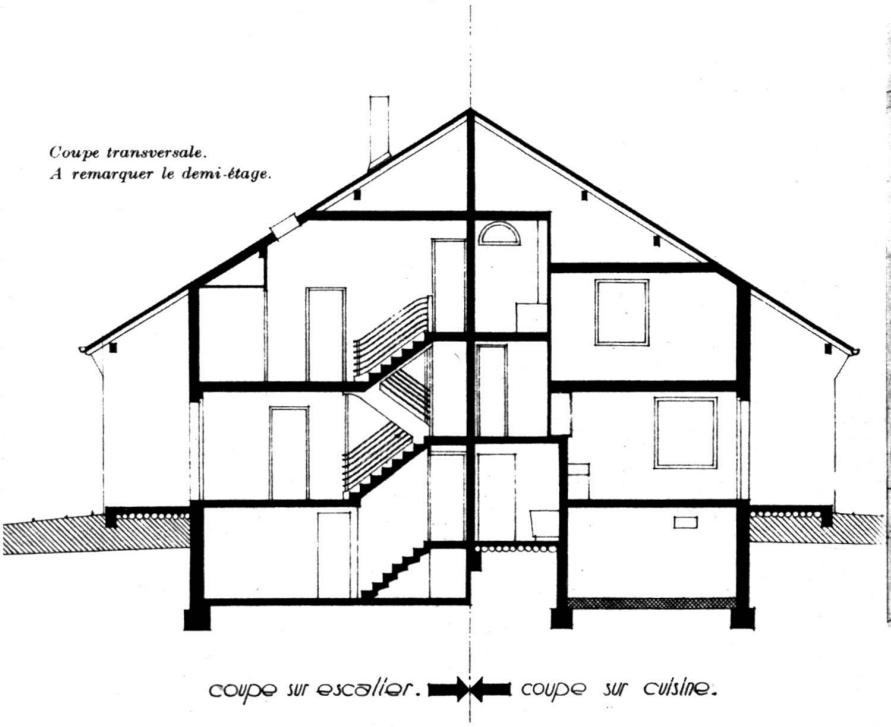
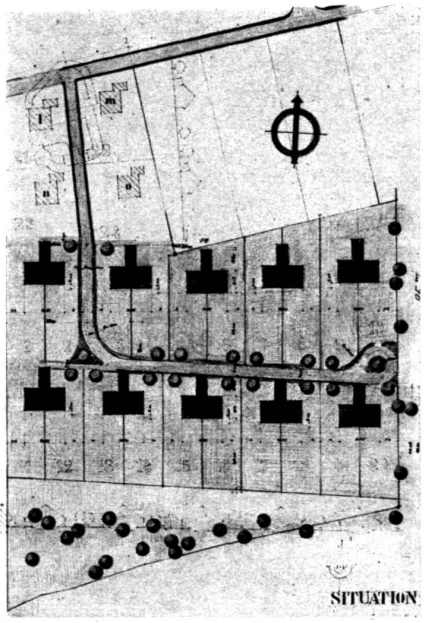
Plan de situation.